



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers



Centre de Détention de Roanne

Dénonciation calomnieuse

Depuis quelque temps déjà, des détenues du Quartier Femmes se concertent régulièrement pour fomenter des faits imaginaires graves dont seraient à l'origine les Surveillantes, avant de les dénoncer à l'autorité hiérarchique, dans le but évident que ces dernières soient sanctionnées administrativement ou pénalement.

TROP C'EST TROP !

Les Surveillantes du QF, déjà harassées par leurs missions quotidiennes et le manque d'effectifs ne tolèrent plus les agissements de cette poignée de détenus qui tentent par tous les moyens de les discréditer pour affaiblir leur autorité.

Le S.P.S exige le départ dans les plus brefs délais de ces détenues conspiratrices qui harcèlent moralement nos collègues.

Le S.P.S rappelle son soutien indéfectible aux Surveillantes du QF et leur conseille de déposer une plainte pour le délit de dénonciation calomnieuse (**article 226-10 du Code pénal**). Le SPS se constituera partie civile à leur côté.

Votre Bureau Local SPS

sps.cdroanne@gmail.com

poste interne1966